



Arrêté Municipal

Date : 13/02/2026

Arrêté numéro : T_2026_18

Thème : Sécurité Publique

Type d'arrêté : Temporaire

Date de validité : *27 février 2026*

Date d'affichage : *16 février 2026*

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**

OBJET : Portant interdiction temporaire d'accès au bois de Cavaillé en raison de la présence d'arbres couchés consécutive à la tempête NILS

LE MAIRE DE LARRA,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la survenue de la tempête NILS survenue durant la semaine du 10 février 2026 ayant provoqué la chute de plusieurs arbres dans le bois de Cavaillé,

Considérant que ces chutes d'arbres présentent un danger pour les usagers et qu'il convient, pour des raisons de sécurité publique, d'interdire temporairement l'accès au site,

ARRETE

Article 1

L'accès au bois de Cavaillé est interdit à toute personne à compter du *LUNDI 16 FÉVRIER 2026*, en raison de la présence d'arbres couchés et des risques associés.

La réouverture du bois interviendra à l'issue de l'intervention du service technique municipal, qui procédera à la vérification des zones concernées et, si nécessaire, à leur mise en sécurité.

Article 2

Ampliation du présent arrêté sera affichée aux entrées du bois de Cavaillé et transmise aux services municipaux concernés, à la gendarmerie et au SDIS

Le Maire
Jean-Louis MOIGN

